

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de la  
région de Vic-Fezensac

Procès-verbal de séance

Comité syndical du 29 septembre 2022

20H30 – salle de réunion communauté de communes Artagnan en Fezensac

**En exercice : 21**

**Présents : 15**

**Votants :  
16**

**Présents :** Monsieur FRANCOIS BUFFIN (), Monsieur GEORGES CAUSERO (), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (), Madame CORINNE AGUT (), Monsieur MICHEL LEBE (), Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (), Monsieur BENOIT DESENLIS (), Monsieur XAVIER LABAT (), Monsieur GILLES GUICHARD (), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (), Monsieur JACQUES MICHEL VAISSE (), Monsieur THIBAUT ELORZA (), Madame CLAIRE TUA (), Monsieur VANNECK GASPARINI (), Madame MARIE LAURE DUFFORT ()

**Représentés :** Monsieur CEDRIC ZANARDO () par Monsieur JEAN PIERRE DOAT ()

**Excusés :**

**Absents :** Madame NATHALIE BERGES (), Monsieur JEAN RAYMOND SILLIERES (), Monsieur JEROME LASBATS (), Monsieur DAMIEN ROQUES (), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (), Monsieur JEAN CLAUDE CASSAGNE (), Madame HELENE LEON (), Monsieur LAURENT BRUMM (), Madame Annie Della (Antras), Madame Nathalie BOULOIS (Antras)

Le Président ouvre la séance du conseil syndical, Monsieur Robert CAMAZZOLA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

- Le Président fait lecture du compte rendu de la séance du 18 juin 2022, personne ne s'oppose au compte rendu, il est donc approuvé.
- Le Président informe qu'il va falloir délibérer sur le prix de l'eau, il résume un peu le contexte actuel avec l'augmentation du coût de l'énergie 30%, des matières premières entre 15 et 20 %, le carburant 20% donc forcément le SIAEP est impacté.
- Autre point non négligeable de vigilance : Achat de l'eau à TRIGONE, qui a une forte consommation d'électricité, mais également des produits de traitement. Il y a aussi l'augmentation du point d'indice de la fonction

publique 3,5 % qui impacte aussi sur la masse salariale. Monsieur le Président a pris contact avec le fournisseur d'énergie pour revoir les contrats et ainsi éviter une hausse exponentielle.

- Le président a contacté TRIGONE pour connaître l'actualisation des tarifs prévus à compter du 1er janvier 2023. Notre problématique est que nous sommes tenus de prendre une délibération avant le 1er octobre 2022 si on veut modifier le prix de l'eau.

Après échange avec Monsieur Vergnes DGS, celui-ci envisage d'augmenter au minimum de 9 centimes et au maximum 15 centimes le prix du m<sup>3</sup> si le contexte reste le même. Trigone pourrait aussi revoir ces tarifs pour le deuxième semestre 2023 si les prix de l'électricité, des matières premières, continuent d'augmenter.

Pour le moment Trigone justifie l'augmentation prévisionnelle suivante :

- 6 centimes par mètre cube qui correspond à l'augmentation énergétiques
  - 2 centimes d'inflation pour les traitements, le RH, la maintenance
  - de 1 à 2 centimes par mètre cube de redevance CACG au 1er janvier 2023
- Jean Pierre DOAT intervient en précisant que cette taxe sera plus importante : 6 ou 7 centimes de plus mais elle va être mutualisée car la station de Villecomtal n'est pas concernée par cette taxe.
- Le Président précise que ce sont des perspectives basses.

Rappel sur les prix de l'eau à ce jour : 1,47€ du mètre cube (inclue la taxe prélèvement + CACG), à cela il faut rajouter la taxe de pollution domestique qui est de 0,33 centimes du mètre cube. Ensuite les abonnements 89,70€ pour les compteurs de diamètre 15 à 30

- 257,70 € pour les compteurs de diamètre 40 à 50
- 425,70 € pour les compteurs de diamètre 60 à 100
- 825,90 € pour les compteurs de diamètre supérieur à 100

Afin de pouvoir calculer le nouveau tarif de l'eau au plus juste, il faut prendre en considération plusieurs paramètres :

Les mètres cubes vendus sur les 3 dernières années je vous ai fait une moyenne de triennale soit : 670000 cubes, si on prend également les volumes achetés à Trigone, les volumes de service, les pertes, l'énergie (si on regarde à ce jour nous avons des factures électriques de 35000 € si on projette avec une hypothèse à 30 % nous aurons une augmentation de 12000 €) auxquelles nous devons ajouter l'augmentation de la masse salariale (3.5%) soit une augmentation de 0,18 centime donc par mètre cube.

- Jean Pierre DOAT précise que cela fait 0.12 centimes pour l'électricité de plus mais si on reprend les paramètres ci-dessus cela revient à 0,17 centimes de plus pour couvrir simplement l'augmentation de nos charges.
- Monsieur le Président précise qu'il a pris contact avec le contrôle de légalité car pour lui il est de notre devoir de détailler dans le prix de l'eau, la taxe pollution (qui est reversée à l'agence de l'eau), la taxe CACG et le prélèvement sur les ressources en eau qui rentrent dans le prix de l'eau que nous achetons à TRIGONE.

*Cette demande a été approuvée par le contrôle de légalité qui précise qu'il est obligatoire de détailler toutes les taxes dans la facture à l'abonné.*

Le président propose d'augmenter le prix de l'eau de 1,47€ à 1,52€ en détaillant les taxes telles que :

- 0,33 centimes pour la redevance pollution qui est reversée à l'agence Adour-Garonne
- 0.07 centimes par mètre cube de prélèvement sur la ressource en eau qui est inclus dans le prix de vente de Trigone
- 0.01 centime par mètre cube sur la redevance de prélèvement de la CACG qui est incluse dans le prix de l'eau de Trigone.

- Jean Pierre DOAT précise que ces changements sont faits pour mettre de la transparence sur le prix de l'eau. Car dans les années à venir le prix de l'eau va exploser avec les nouvelles taxes dont la taxe étiage qui va

paraître au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Monsieur DOAT informe que les réseaux sont vieillissants que les Côteaux de Gascogne n'a pas les moyens d'investir et que c'est l'utilisateur qui devra mettre la main à la poche.

- Le Président précise que si les augmentations prévues au 1<sup>er</sup> semestre 2023 continuent, nous serons obligés de répercuter sur le deuxième semestre une nouvelle augmentation du tarif.
- Monsieur le Président présente les différents documents chiffrés à l'écran et lance le débat après avoir précisé qu'il ne souhaitait pas une forte augmentation, ni perdre de l'argent mais juste un équilibre.
- Jean Pierre DOAT dit que l'année dernière le débat était le même alors que le contexte n'était pas le même.
- Un élu propose d'augmenter davantage afin de ne pas être sur une fourchette basse mais plutôt sur la fourchette haute pour ne pas perdre d'argent
- Un élu propose de fixer le tarif à 1,54€. Le président fait une simulation et effectivement cela n'apporte que peu d'augmentation réelle sur une facture type de 120 m<sup>3</sup>.
- Monsieur LABAT propose de fixer le tarif à 1,60€, voire plus. Le président indique que cette augmentation est beaucoup trop élevée pour le pouvoir d'achat des abonnés dans ce contexte de crise.
- Monsieur Gilles Guichard lui souhaiterait une augmentation progressive car tout augmente et il faudrait en tenir compte pour les usagers
- Madame Claire TUA précise que l'augmentation que nous proposons est ridicule par rapport à l'électricité.
- Le président fait une simulation pour 1,54€ le mètre cube, soit une

augmentation d'un peu plus de 2€ par mois pour une facture type de 120m<sup>3</sup> par rapport au tarif actuel. Le Président demande de se prononcer sur le prix 1,54€ ou 1,56€

- À l'unanimité le conseil syndical à voter pour 1,54€ le m<sup>3</sup>
- Le président propose d'en rediscuter avant le 1er avril 2023 pour réajuster si besoin.

*Il fait lecture de la nouvelle délibération aux conseillers.*

- Le président indique que dans le même état d'esprit, nous devons revoir les prix concernant les interventions sur le réseau. La dernière révision a eu lieu en 2019.

Pour l'ouverture d'un nouvel abonnement sans déplacement le tarif actuel est de 25 € - le Président propose de passer à 30€ sachant que pour l'ouverture de nouvel abonnement il y a les agents qui vont sur le terrain.

- Des vicois m'ont interpellé en m'indiquant qu'ils payent le même prix que ceux qui habitent à Ordan-Larroque alors que les frais de déplacements ne sont pas les mêmes. Donc je vous propose de mettre un tarif adapté à la distance sur la base des frais kilométriques des impôts pour les abonnés qui ne sont pas à Vic-Fezensac.

*Après débats, cette mesure n'est pas retenue.*

- Ouverture d'un compteur avec déplacement 55€ au lieu de 50€
- Ouverture d'un compteur après la fermeture de moins d'un an sera de 100 €
- Tarif horaire d'agent technique de 30€ à 40€
- Tarif horaire pour le technicien en ce qui concerne les devis passera à 60 € y compris le déplacement.
- Tarif horaire pour l'utilisation du tractopelle à 80 € il comprend la conduite de l'agent

- Tarif horaire pour l'utilisation du camion à 80 € y compris l'agent de conduite.
- Pour la traversée de route pour forçage la facturation se fera sur devis.

*Pas de commentaire pas d'abstention approuvé à l'unanimité.*

- Le président propose de continuer l'ordre du jour et de voter les admissions en non-valeur.

Nous avons déjà fait un gros nettoyage l'année dernière correspondant à un rattrapage de plusieurs années.

Ce soir nous allons traiter les années 2017-2018 ainsi que les petits reliquats de 2019-2020-2021 pour un montant de 31 729,44€.

La somme était déjà inscrite au budget donc il n'y a pas de surprise.

*Pas de commentaires - Voté à l'unanimité.*

- Le président enchaîne avec le sujet suivant concerne le recrutement d'un agent contractuel. Le contrat de Ludovic DRAUX s'arrête au 30 septembre.

Nous avons négocié avec lui pour qu'il puisse être présent pour la deuxième relève.

Nous lui avons proposé de prolonger son contrat pour octobre et novembre 2022.

*Il n'y a pas de contre pas d'abstention donc voté à l'unanimité.*

### Questions diverses

- Le président souhaite aborder le sujet concernant le recrutement d'un technicien de catégorie B.

Nous avons reçu, avec Robert Camazzola et Pierre Laplane, un candidat.

Je pense que c'est quelqu'un de valable mais pour le SIAEP c'est un budget de 50 000 € chargé.

Autre point de vigilance :

Les contrats PEC d'Isabelle et Ludovic s'arrêtent au 31/12/2022.

Ces contrats permettaient un financement de 80 % du salaire.

Face à ce constat, nous allons stagiairiser Isabelle à partir du 01-01-2023, ce qui fera augmenter les charges de 80 %.

Pour remplacer Ludovic, nous lançons un recrutement d'un agent technique. Pour ce contrat nous aurons également une augmentation de 80 % de charges. Je vous dis ouvertement je pensais qu'à 4 sur le terrain avec le technicien ça pouvait être gérable.

Or, j'ai vu cet été comment ça s'est passé avec les roulements entre les RTT, les congés on ne peut pas continuer comme cela, car le service public n'est pas suffisamment bon.

Ce qui emmène une nouvelle réflexion : devons-nous embaucher un technicien seul, un agent technique seul, ou des deux ?

Le technicien devrait nous faire économiser une partie des sommes attribuées aux études et les marchés.

- Monsieur Vanneck GASPARDINI demande si le technicien pourrait faire d'autres choses que les marchés.
- Le Président précise que c'est lui qui se charge du dossier des CVM en collaboration avec Pierre qui s'occupe de faire les prélèvements de l'eau.

C'est un des sujets très importants qu'il pourrait assurer.

Il en est de même pour la gestion des taxes, les liens avec les instances, entreprises etc. qui sont assurées pour le moment par le président dont ce n'est pas le rôle.

Par contre, pour la gestion des marchés publics, je ne pense pas qu'il soit actuellement capable de les gérer.

- Monsieur Vanneck GASPARDINI demande si on peut le former pour aller sur le terrain, faire les marchés publics.....
- Le président lui répond que oui c'est possible et que le technicien sera indispensable dans l'avenir.
- Les conseillers proposent de mutualiser le technicien avec un autre

syndicat ou Trigone.

- Le président se propose pour contacter les autres syndicats et voir les opportunités.
- Certains conseillers proposent d'augmenter l'abonnement de 9€ mais après réflexion cela commence à faire cher pour les usagers indique le président.
- Le président préfère en rester là pour le moment, et de voir à l'avenir quelles sont nos marges au vu de l'inflation.
- Le président présente le tableau comparatif de tous les syndicats d'eau du Gers et en conclue que nous sommes dans la bonne moyenne.
- Il présente également les comptes du SIAEP à ce jour.

Les travaux à hauteur de 75 000€ à Barran ne sont toujours pas payés. Il indique que le niveau de trésorerie est dans une limite basse de 300 000 € à ce jour.

Il indique que ces trois derniers mois nous devons être vigilants concernant les investissements (pièces etc...) du fait de la forte augmentation des matières premières (+20% en moyenne) et de faire le dos rond dans l'attente des entrées de la facturation du deuxième semestre.

Il fait aussi état des prêts qui s'arrêtent 2023-2024-2026.

Dès 2023, il sera indispensable de concrétiser de nouveaux prêts afin de pouvoir réaliser les futures travaux (Ordan Larroque, Vic, Jégun...)

La séance est levée à 22h30.



